
Une situation pesante sans solutions



Témoignage de Humbert Guy, 45 ans, Ingénieur Agronome HES, Agriculteur à Marchissy

Propriétaire d'un cheptel qui a été attaqué par le loup et avec les surfaces de pâturage à proximité de la meute de la Combe des Amburnex (Meute du Marchairuz).

Situation et mesures de protection testées

- Alpage de la Rionde Dessus dans la Combe des Amburnex à 1300 mètres d'altitude, 116.3 ha, 61.2 PN amodié par le Syndicat d'alpage de Marchissy
- La Rionde Dessus est occupée par 2 troupeaux de vaches mères (30 mères Angus et 15 mères Simmental avec leurs veaux).
- En 2019, 1^{er} affolement du troupeau de vaches mères filmé (caméra thermique) par la Fondation Jean-Marc Landry (FJML)
- **Officialisation par le canton de la meute de la Combe des Amburnex, 3 adultes et 3 louveteaux**
- Selon les spécialistes, les animaux les plus vulnérables étant les veaux fraîchement vèlés. Comme premières mesures de protection, nous nous sommes concentrés sur les vèlages.
- Mise en place d'un essai pour mieux cerner les dates de vèlages avec l'utilisation d'un collier transmetteur Moocall sur le taureau pour différentes raisons :
 - L'alpage ne bénéficiant pas d'une couverture en réseau GSM pour utiliser d'autre systèmes.
 - Afin de respecter au mieux la santé animale, les mises bas à l'extérieur sont à favoriser. Les vèlages pendant la saison de pâture ont permis de réduire considérablement l'utilisation de médicaments.
 - Les vèlages de mi-août à fin octobre permettent répondre à la demande du marché qui a besoin de plus d'animaux sur la 2^{ème} moitié de l'année.
- **Le 23 juillet 2020, une tentative d'attaque par 4 loups sur un veau de plus de 6 mois a été filmée en caméra thermique par FJML.**
- Mise en place de mesures d'effarouchement (tirs avec des pétards à moineaux).
- Mise en place de mesures de protections, déploiement d'une clôture à mouton flexinet pour dévier les loups du troupeau de bovins.
- Construction d'un pâturage de nuit anti-intrusions
 - Clôture avec cinq fils électriques
 - 15 ha de parqués, 10 km de fils déroulés, 450 piquets plastiques plus 50 piquets bois, 70 heures de travail à 3 personnes.
- Pendant quatre jours, on a essayé de mettre le troupeau dans le pâturage anti-intrusions pour la nuit et de le ressortir la journée pour pâturer sur d'autres parties de l'alpage
 - Il est très difficile « d'imposer » un rythme au troupeau qui n'est pas le sien : en temps normal le troupeau monte au chalet le matin et retourne pâturer

dans la matinée. En voulant forcer le troupeau à rentrer dans un parc pour la nuit, on va à l'encontre de son rythme. Ainsi il a fallu plus de trois heures à trois personnes le 1^{er} soir pour rassembler et rentrer le troupeau dans le pâturage de nuit. Le 2^{ème} soir il a fallu deux heures, et dès le 3^{ème} jour le problème s'est inversé, en effet, il a fallu quatre heures pour sortir le troupeau du pâturage de nuit...

- A l'issu de ces quatre jours, on a adapté le concept en laissant le troupeau sur le pâturage et en ne gardant que les vaches fraîchement vélées ou prêtes au vêlage dans le pâturage anti-intrusions.

Conséquences pour l'éleveur

- **C'est un sentiment d'impuissance et de frustration qui m'habite.** A cela, s'ajoute la peur de perdre un animal précieux qu'on a élevé et soigné.
- **L'angoisse chaque matin de prendre connaissance en se levant** des nouvelles de l'alpage concernant les événements de la nuit.
- On nous demande de cohabiter avec un grand prédateur dont nous n'avons pas choisi le retour. Or cette cohabitation est à sens unique, en effet, seuls les bergers et les éleveurs doivent faire un effort de cohabitation alors que dans une cohabitation normale, si un des deux enfreins les règles, il doit pouvoir être remis à l'ordre.
- **A l'heure actuelle, seul le matériel de protection est dédommagé par la confédération et les cantons, or le travail de protection des troupeaux induit par le retour des grands prédateurs représente une charge supplémentaire énorme pour les bergers et les éleveurs.** Ce travail n'est en ce moment pas dédommagé. Ce n'est à mon avis ni aux éleveurs, ni aux bergers de supporter les coûts occasionnés par le retour des grands prédateurs mais au législateur de les assumer.
- **Une inquiétude des éleveurs concerne la sécurité de la population. Plus précisément, la réaction de nos vaches vis-à-vis des promeneurs et particulièrement ceux avec des chiens est devenue imprévisible.** En effet, depuis l'attaque du 23 juillet dernier, elles réagissent vivement à la présence de chiens sur le pâturage et chargent à la vue de ces derniers. La présence des grands prédateurs change le comportement des troupeaux estivés et ces derniers peuvent avoir des réactions dangereuses vis-à-vis des randonneurs et autres touristes. Il devient difficile pour nous éleveurs d'assurer la sécurité de ces derniers.
- **La présence des loups a des conséquences financières et émotionnelles pour les éleveurs, mais présente également un danger pour les activités de loisir.**

Informations complémentaires : Guy Humbert : 079 451 85 73, chonps@gmx.ch

